

CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES ePost pour ePost SecureSend-Service

1. Champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales complémentaires pour le service ePost SecureSend («CG SecureSend») régissent les relations entre les clientes et clients («client») et ePost Service AG («ePost») relatives à l'utilisation du service ePost SecureSend.

1.2. Les présentes CG SecureSend s'appliquent en complément aux conditions générales d'ePost, dont elles font partie intégrante.

2. Conclusion du contrat

2.1. Lors du premier envoi via ePost, le contrat est activé et un message contenant les informations pertinentes est envoyé au client.

3. Durée du contrat et résiliation

3.1. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

3.2. Le contrat peut être résilié par le client moyennant un préavis de 1 mois, et par ePost moyennant un préavis de 3 mois, pour la fin d'un mois civil.

4. Services fournis par ePost

4.1. Le client jouit du droit d'utiliser à titre onéreux les services ePost SecureSend, Branded Letter et Branded Folder pendant la durée du contrat.

4.2. Le client peut livrer des envois par voie électronique selon les instructions d'ePost.

4.3. Les envois sont transmis par voie électronique via une E-Post-First-Strategie. Les canaux de distribution possibles englobent ePost, eBill et les e-mails. Si les envois sont transmis physiquement, ils sont imprimés, mis sous pli et remis à La Poste Suisse pour distribution sous forme de lettre. ePost effectue le tri entre l'envoi physique et la distribution électronique selon ses propres critères.

4.4. Les informations détaillées sur les services, produits et prix ainsi que sur l'assistance, de même que d'autres informations techniques, sont disponibles sur le site Internet d'ePost.

4.5. Les services sont fournis, en partie, en collaboration avec des tiers. Les prestations de tiers se basent sur les dispositions de ces mêmes tiers (p. ex. de La Poste Suisse pour la distribution de lettres physiques).

5. Garanties

5.1. Les messages sont distribués via l'application ePost et peuvent y être lus par les destinataires. Les messages non lus sont conservés pendant une période de 60 jours.

5.2. Dans le cas d'une distribution physique, si la distribution des données a lieu jusqu'à 6 h les jours ouvrables, la production et la remise à La Poste Suisse pour le courrier A, le courrier A-Plus et le courrier recommandé a lieu le même jour, mais le jour ouvrable suivant en cas de livraison retardée ainsi que pour les autres produits.

6. Obligations du client

6.1. Le client s'engage à livrer ses données conformément aux consignes d'ePost en matière de documentation. Les spécifications sont visibles sur le site Web d'ePost.

7. Effets juridiques du service ePost SecureSend

7.1. La détermination des effets juridiques des envois transmis par l'intermédiaire du service ePost SecureSend dépend de la législation et de la pratique juridique des tribunaux. L'utilisation à des fins de préservation des délais survient exclusivement aux risques et périls du client.

7.2. S'agissant du respect des délais, il convient de tenir compte du fait que des retards peuvent survenir lors d'une livraison électronique. ePost se dégage de toute responsabilité en termes de respect des délais.

7.3. Le client prend connaissance du fait que certaines déclarations (de volonté) prévues par la loi sont soumises à des formalités telles que la forme écrite simple (signature manuscrite).

7.4. Dans le cas de la distribution physique, les obligations d'ePost sont remplies avec la transmission à La Poste Suisse des lettres terminées. Concernant les délais de distribution, ce sont les dispositions de La Poste Suisse qui s'appliquent.

8. Prix et conditions de paiement

8.1. Les prestations et les prix correspondants sont visibles sur le site Web <https://www.epost.ch/>.

8.2. Les frais pour le message sont facturés lors de l'envoi, indépendamment du fait que le destinataire dispose ou non de l'application ePost au moment de l'envoi.

8.3. Les prestations fournies sont facturées au client sur une base mensuelle. Le montant de la facture est payable dans les 30 jours.

8.4. Les frais de port pour les envois remis à la poste physique sont facturés au client par ePost.

9. Protection des données

9.1. Si le client traite des données de tiers lors de l'utilisation du service ePost SecureSend, il demeure seul responsable vis-à-vis des personnes concernées.

9.2. Le client consent à ce qu'ePost ait recours à des tiers pour la fourniture du service et puisse mettre à leur disposition les données requises à cette fin. Le sous-traitant est soumis aux mêmes obligations qu'ePost elle-même en matière de protection des données, et il n'est pas autorisé à utiliser et traiter les données dans un but personnel, sous réserve de dispositions légales contraaires. ePost est tenue de procéder à une sélection, une instruction et un contrôle rigoureux des prestataires.

9.3. ePost exploite le service ePost SecureSend exclusivement dans des centres de calcul situés en Suisse.

ePost, juillet 2024

